

MOTION
PRESENTEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE
DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

– *SEANCE PLENIERE DU 23 OCTOBRE 2010* –

adoptée 42voix pour, 5 contre, 1 abstention

**OBJET : PROJETS DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE LA FISCALITE LOCALE.**

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant de l'histoire de l'organisation de la démocratie locale de la France. Le moment que nous vivons est de la plus haute importance. Il s'agit pour tous les élus de prendre leurs responsabilités et de défendre ce en quoi ils croient.

Nous devons, unanimement nous opposer à la réforme des collectivités territoriales telle qu'elle a été présentée il y a quelques jours par le Président de la République. Elle risque en effet de détruire l'ensemble des progrès apportés depuis 25 ans par la Décentralisation. Ne nous y trompons pas, derrière ce projet, se cache une volonté mal dissimulée de recentralisation par une réduction forcée de l'action des collectivités et du service public local. Ces réformes vont toucher directement le quotidien de tous les départements et de leurs citoyens. C'est pourquoi nous devons exiger qu'ils soient consultés sur ce sujet, par référendum.

Il est évident que des mesures d'adaptation de la démocratie locale sont nécessaires. Un projet ayant pour objectifs la clarification de l'organisation territoriale, l'optimisation de la dépense publique pour mieux répondre aux besoins de nos concitoyens et le renforcement de la légitimité des élus rassemblerait une très large majorité de républicains.

Que nous propose-t-on aujourd'hui ?

- La création de Conseillers Territoriaux qui renforcera inévitablement la confusion entre le Département et la Région, alors qu'aujourd'hui 90 % des budgets respectifs de ces collectivités sont consacrés à des politiques que les Départements ou les Régions portent seuls.

- La diminution du nombre d'élus locaux qui n'entraînera pas une diminution des dépenses publiques ; les indemnités des élus ne représentent que 1 pour 1 000 des budgets de nos collectivités. Par contre, la restriction du nombre d'élus donnera un coup d'arrêt à la proximité entre le citoyen et ses représentants, pourtant garante de l'efficacité de l'action publique.

Cette réforme organise la reprise en main politique des collectivités en récupérant par la loi ce que le pouvoir actuel a perdu par les urnes ! Le nouveau mode de scrutin illustre à lui seul ce propos. Le scrutin à un tour est adapté au seul bipartisme. Il repose sur une certaine vision de la démocratie très éloignée du respect des minorités, des pluralités partisanes.

La modification des conditions d'exercice de la clause générale de compétence réduirait le champ d'action du Département et de la Région. En Gironde, les Communes et intercommunalités pourraient perdre 55 M€ par an d'aides du Département pour le financement de leurs projets. Pour plus de 2 000 associations girondines, c'est 30 M€ qu'elles ne recevraient plus. Les aides à l'économie de notre Département enregistreraient une perte de 25,6 M€. Ces exemples ne sont pas exhaustifs des nombreuses actions de partenariat que ne pourrait plus exercer le Département.

L'œuvre de péréquation entre les territoires, entreprise depuis la Décentralisation de 1982, assurant l'équilibre social et garantissant l'équité entre les territoires et les citoyens, à travers l'accompagnement des projets locaux, ne sera plus une réalité.

Par contre, l'Etat s'attache à ce que nous, collectivités, puissions financer ses projets sans nous donner la capacité de négocier ou de donner notre avis. Nous refusons de devenir les vassaux de l'Etat.

La confirmation de la suppression de la taxe professionnelle, cadeau aux représentants du MEDEF, va non seulement coûter cher à l'Etat et aux collectivités, mais sera compensée par les impôts des ménages. Aujourd'hui en matière de fiscalité locale, 49 % sont payés par les ménages et 51 % par les entreprises. Si le projet de loi portant réforme de la fiscalité locale est appliqué, la part des ménages passera de 49 % à 73 % des impôts locaux et la part des entreprises de 51 % à 27 %. Pendant ce temps le Président de la République refuse de remettre en cause le bouclier fiscal et de s'attaquer aux niches fiscales.

De surcroît, cette décision vient s'ajouter aux transferts massifs des charges de l'Etat depuis 2004. Pour le Département de la Gironde, ce sont 200 M€ qui n'ont pas été compensés depuis ce moment-là. La réalité est que les Départements sont asphyxiés fiscalement de manière volontaire.

Entrer en résistance est nécessaire. Unanimement, exprimons notre opposition au projet de réforme des Collectivités Territoriales et au projet de réforme de la fiscalité locale, tels qu'ils sont présentés.

Nous demandons solennellement au Président de la République de retirer ces deux projets et de redonner la parole au peuple par voix de referendum populaire.